

Bordereau d'envoi

Bourail, le 21 octobre 2011

Collège Louis
 Léopold DJIET
 de Bourail

Le Principal,

à

Direction de l'Environnement
 Service de de la Prévention des Pollutions et des Risques
 Bureau de l'Environnement Industriel
 A l'attention de
 BP 3718
 98846 NOUMEA CEDEX

GESTION
 Affaire suivie par

Téléphone
 (687) 44 12 52
 Fax
 (687) 44 20 77
 Mél.
 Ce9830010u
 @ac-noumea.nc

75 rue des Erythrinés
 BP 96
 98870 Bourail

Références : ...538... /10-2011

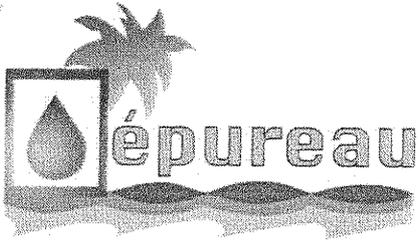
02 Nov 2011
 61528

Environnement	Dir.	Dir. jur.	CM EDT	CM cyné.	SAF	SPPR	SCB	SAPA
AFFECTE						✓		
COPIE								
OBSERVATIONS	+ 08/11 REC							

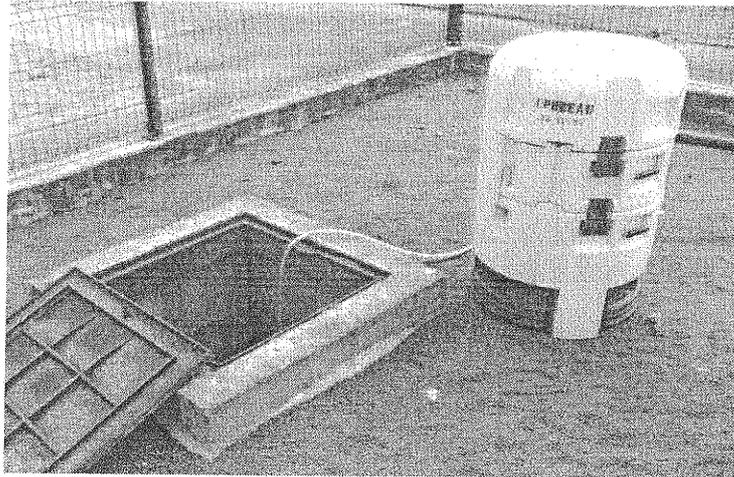
Documents	Nombre	Observations
. Copie du bilan 24 h de la STEP du Collège de BOURAIL	1 ex	Pour attribution



Le Principal,



BILAN 24h
COLLEGE DE BOURAIL
STEP de type boues activées
13 & 14 Septembre



I. PRESENTATION DE LA STATION

CARACTERISTIQUES THEORIQUES

Les eaux usées transitant dans la station sont uniquement des eaux vannes et des eaux ménagères, le réseau du collège et de l'internat de Bourail étant un réseau séparatif.

DONNEES NOMINALES	
Nombre d'EH	300 Eh
Volume journalier théorique (150L/EH/j)	45 m ³ /j
DBO5 journalière (60 g/EH/j)	18 kg/j
MES journalier (90 g/Eh/j)	27 kg/j

La déclaration d'exploitation a fait l'objet du récépissé n°2010-49964/DENV du 19 octobre 2010.

FILIERE DE TRAITEMENT ET EQUIPEMENTS

La station d'épuration est un système d'assainissement collectif de type boues activées.

La station est équipée de :

- 1 bassin d'activation avec insufflation d'air
- 1 réseau de distribution d'air comprimé
- 1 clarificateur
- 1 recirculation des boues par air lift
- 2 compresseurs d'air
- 1 armoire électrique
- 4 lits de séchage

II. RESULTATS DES ANALYSES

Les mesures ont été effectuées du 13 au 14 septembre 2011. Un préleveur a été installé en sortie de station afin de réaliser des échantillons moyens sur 24h.

Les résultats de cette campagne sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le rapport d'analyse est joint en annexe 1.

Analyses	Sortie	Unité	Normes de rejet*	Conformité Step**
DBO5	15	mg/L	25	C
DCO	61	mg/L	125	C
MES	18	mg/L	35	C
pH	7,95	Unité pH	Entre 6 et 8,5	C

*Selon la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009, cf. annexe 2

**C = conforme

NC = non conforme

NA = non applicable

Nous remarquons que l'ensemble des concentrations pour chacun des paramètres mesurés de l'effluent rejeté sont conformes à la délibération provinciale.

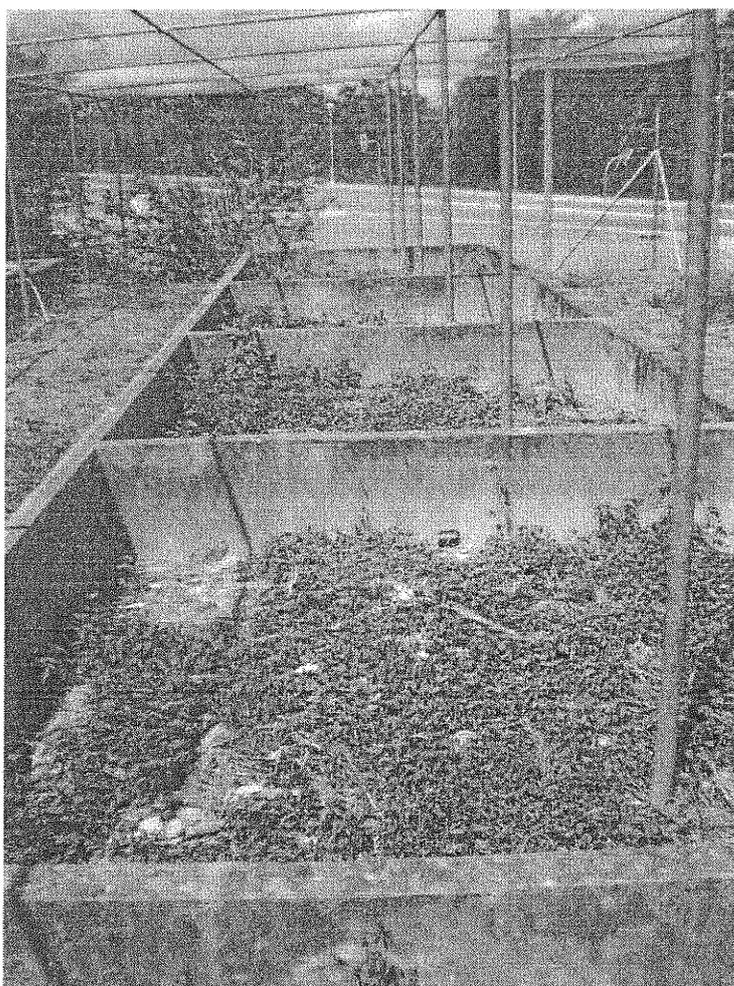
III. MESURE DE DEBITS

La mesure de débit sur cette station n'est pas réalisable que se soit en entrée ou en sortie, en effet, elle ne possède ni poste de relevage ni canal débitmétrique.

IV. CONCLUSIONS

La station d'épuration fonctionne très bien. Des investissements réguliers seront à effectuer sur cette STEP afin de la maintenir en parfait état de fonctionnement et surtout, de pérenniser le traitement.

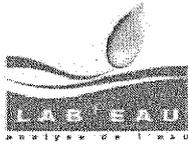
De même, les lits de séchage devront être curés et remis en état (présence de végétation et de détritux). Il conviendra d'informer les agents d'entretien du collège de ne pas jeter les déchets dans les lits de séchage, destinés aux boues.



Lits de séchage des boues

ANNEXES

ANNEXE 1 : Rapport d'analyses



Rapport d'analyse: 2011/DW/R0367

BC n°
Aff n° bilan 24h
Devis n°

EPUREAU
Epureau
20, bis rue Descartes
982098846 Nouméa Cedex
Tel : 28 17 27
epureau@epureau.nc

Echantillon : 2011/09/E0094

Lieu du prélèvement: collage de bourail

Référence Client : Sortie de STEP

Date de début d'analyse :

Nature de l'échantillon : Eau usée

Date de prélèvement : 14/09/2011

Date de réception : 14/09/2011

Température à réception : ambiante

Date de fin d'analyse :

Préleveur : (lab'eau) et (epureau)

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Eaux usées normes françaises selon l'arrêté du 23 décembre 1994	Eaux usées normes calédoniennes selon la délibération n° 205-07/PAP-S du 20 juin 1997	Limite de quantification
Paramètre intégrable						
Demande biologique en oxygène DBO5	NF EN 1899-2	16	mg/L	25	35	2
Demande chimique en oxygène DCO	ISO 15705:2002	61	mg/L	125	125	5
Matières en suspension MES	NF EN 872	18	mg/L	35	35	2
Paramètre physico-chimique						
pH	NF T90-006	7,95	Unités pH	6-9,5		0,1

Remarques/Commentaires :

- (1) Les résultats ne concernent qu'uniquement le lot d'échantillon.
- (2) Pour des valeurs qui ne se conforment, il ne pas être tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- (3) Les résultats précédés du signe « n » correspondent aux limites de quantification, NC signifie non calculable.
- (4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (certificats...)
- (5) Les limites de quantification indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et non à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- (6) Les types de fibres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre sans tamis. Leur masse surfacique est comprise entre 50 g/m² et 100 g/m².

Nouméa le 20/09/2011

Responsable de laboratoire

ANNEXE 2 : Normes de rejet et délibérations provinciales

Niveau de rejet des stations d'épuration

Délibération n°205-97/BAPS du 20 juin 1997		
STEP entre 50 et 500 EH		
	Filière biologique	Filière physico-chimique ⁽¹⁾
pH	entre 6 et 9,5	-
Température	≤ 30°C	-
DBO ₅	soit ≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	rendement ≥ 90%
DCO	soit rendement ≥ 60%	-
MES	-	rendement ≥ 90%

⁽¹⁾ s'il est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2005			
STEP entre 50 et 500 EH			
	Filière biologique	Lagunage	Filière physico-chimique ⁽¹⁾
pH	entre 6 et 9,5	-	-
Température	≤ 30°C	-	-
DBO ₅	≤ 35 mg/l	-	rendement ≥ 90%
DCO	≤ 125 mg/l	rendement ≥ 60%	rendement ≥ 90%
MES	≤ 35 mg/l	≤ 150 mg/l	rendement ≥ 90%

⁽¹⁾ s'il est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Arrêté du 22 juin 2007 - France			
	STEP entre 20 et 2 000 EH		STEP > 2 000 EH
	Toutes les STEP	Lagunage	Toutes les STEP
pH	-	-	entre 6 et 9,5
Température	-	-	≤ 20°C
DBO ₅	≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 80%	-	≤ 25 mg/l ou rendement ≥ 70% ⁽¹⁾
DCO	rendement ≥ 60%	rendement ≥ 60%	≤ 125 mg/l ou rendement ≥ 75%
MES	rendement ≥ 80%	-	≤ 35 mg/l ⁽²⁾ ou rendement ≥ 90%
INQL	-	-	≤ 15 mg/l ⁽³⁾ ou rendement ≥ 70% ⁽⁴⁾
PT	-	-	≤ 2 mg/l ou rendement ≥ 80% ⁽⁵⁾

⁽¹⁾ 80% si STEP > 10 000 EH

⁽²⁾ 150 mg/l en cas de lagunage

⁽³⁾ STEP > 10 000 EH situés en zone sensible

⁽⁴⁾ ≤ 10 mg/l ou rendement ≥ 70% si STEP > 100 000 EH

⁽⁵⁾ ≤ 1 mg/l ou rendement ≥ 80% si STEP > 100 000 EH